



Congés payés malgré un arrêt maladie

Par **Andrea**, le **25/09/2012** à **19:00**

Bonjour,

Je viens de démissionner et mon employeur m'a fait travailler jusqu'au dernier jour du préavis mais il me reste des congés payés qu'il me doit.

Le problème c'est qu'il me certifie qu'il doit m'en enlever car j'ai été en arrêt maladie et en accident de travail. Est-ce vrai?

J'ai travaillé de Décembre au 17 Septembre mais en arrêt maladie 1 mois et accident de travail pendant 1 mois. Combien de jours de congés me doit-il?

Merci

Par **alterego**, le **25/09/2012** à **19:51**

Bonjour,

On pourrait se trouver avec 2 périodes de congés payés, merci de préciser Selon l'activité de l'entreprise il y aurait une ou deux périodes de congés payés. Merci de préciser le secteur d'activité.

En ce qui concerne l'accident de travail, les périodes, dans la limite d'une durée ininterrompue d'un an, pendant lesquelles l'exécution du contrat de travail est suspendue pour cause d'accident du travail, dont accident de trajet, ou de maladie professionnelle sont considérées

comme périodes de travail effectif.

Cordialement

Par **Andrea**, le **25/09/2012** à **19:54**

Bonjour,

Merci de votre réponse :D

Oups oui j'ai oublier de préciser que je travaillais dans une entreprise d'aide à domicile.

D'accord merci :D